



**TECHNOLOGIES D-BOX INC.
(la « Société »)**

NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice financier clos le 31 mars 2018

Le 14 juin 2018

TABLE DES MATIÈRES

GÉNÉRALITÉS	2	DIRECTION	13
MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION		Administrateurs	13
PROSPECTIVE	2	Membres de la haute direction	16
STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ	3	Actions de la société détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction	17
Dénomination, constitution en personne morale et coordonnées	3	RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU COMITÉ D'AUDIT	17
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	3	Charte du comité d'audit	17
Activités	3	Formation et expérience pertinente	17
Historique de la société au cours des trois derniers exercices (du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2018) ...	4	Politiques et procédures d'autorisation préalable de services d'audit	18
Entreprise	4	POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	19
Stratégie d'entreprise	5	MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS	
Activités de commercialisation	7	IMPORTANTES	19
Distribution	8	CONTRATS IMPORTANTS	19
Propriété intellectuelle	8	AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	19
Recherche et développement	8	INTÉRÊTS DES EXPERTS	19
Production et services	9	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	19
Facteurs de risque	9	ANNEXE A : CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT DE TECHNOLOGIES D-BOX INC.	21
DIVIDENDES	12		
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	12		
STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ	13		
Description de la structure du capital	13		
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE			

GÉNÉRALITÉS

La présente notice annuelle est datée du 14 juin 2018. Sauf indication contraire, les renseignements qu'elle renferme sont établis en date du 31 mars 2018 et tous les montants sont libellés en dollars canadiens.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Certains renseignements figurant dans la présente notice annuelle pourraient constituer de l'« information prospective » au sens des lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières. Sauf si les lois canadiennes en valeurs mobilières l'exigent, la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser toute information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Du fait même de sa nature, l'information prospective est assujettie à de nombreux risques et incertitudes et elle est fondée sur plusieurs hypothèses qui donnent lieu à la possibilité que les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes de la Société exprimées ou sous-entendues dans cette information prospective et que les objectifs, plans, priorités stratégiques et perspectives commerciales de la Société pourraient ne pas se réaliser. Par conséquent, la Société ne peut garantir la réalisation de l'information prospective. L'information prospective est présentée dans la présente notice annuelle en vue de donner des renseignements sur les attentes et les plans actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres parties de mieux comprendre le contexte dans lequel la Société exerce ses activités. Toutefois, les lecteurs sont mis en garde du fait que cette information prospective peut ne pas convenir à d'autres fins.

L'information prospective présentée dans la présente notice annuelle est fondée sur un certain nombre d'hypothèses que la Société estimait raisonnables au moment où elle a fourni l'information prospective. Les facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes de la Société exprimées ou sous-entendues dans l'information prospective comprennent notamment la conjoncture économique générale, les changements aux coûts des produits et aux réseaux d'approvisionnement, la capacité de forger des alliances stratégiques rentables, les fluctuations des devises, le risque lié à la clientèle et le risque de crédit, y compris la concentration des ventes auprès d'un nombre restreint de clients, les coûts associés à la responsabilité civile du fait des produits, les changements aux réglementations fiscales, à l'interprétation ou à l'application de ces réglementations, la capacité continue de concevoir des produits et de soutenir les noms de marques, la protection de la propriété intellectuelle, les changements à l'environnement réglementaire, l'accès continu aux fonds propres et les coûts des emprunts connexes, les changements aux hypothèses

sur lesquelles se fonde l'évaluation des actifs incorporels, et la capacité d'attirer et de fidéliser des hauts dirigeants clés et une main-d'œuvre hautement qualifiée. Ces éléments et d'autres facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes exprimées ou sous-entendues dans l'information prospective sont décrits dans l'ensemble de la présente notice annuelle et, en particulier, à la section intitulée « Facteurs de risque ».

La Société met en garde les lecteurs que les risques énumérés ci-dessus ne sont pas les seuls susceptibles de la toucher. D'autres risques et incertitudes, pour l'instant non connus de la Société ou que celle-ci juge négligeables, pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

DÉNOMINATION, CONSTITUTION EN PERSONNE MORALE ET COORDONNÉES

D-BOX Audio inc. (« **D-BOX Audio** ») a été constituée le 15 décembre 1992 en vertu de la *Loi sur les compagnies* du Québec, sous la dénomination 2967-8141 Québec inc. Le 16 février 1994, ses statuts ont été modifiés afin de changer sa dénomination sociale à D-BOX Audio inc. Le 1^{er} septembre 2000, toutes les actions émises et en circulation de D-BOX Audio ont été acquises par Altitude Venture Capital Corporation/Corporation de capital de Risque Altitude (« **Altitude** »), une société de capital de démarrage inscrite à la cote de la Bourse de croissance TSX, par une prise de contrôle inversée. En date du 1^{er} avril 2011, la Société a migré de la Bourse de croissance TSX à la Bourse de Toronto.

Altitude a été constituée le 19 juin 1998 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le 28 septembre 1998, les statuts d'Altitude ont été modifiés afin de permettre certains pouvoirs d'emprunt. À la suite de la prise de contrôle inversée de D-BOX Audio, les statuts d'Altitude ont été modifiés le 22 novembre 2000 afin de changer la dénomination sociale pour D-BOX Technologies Inc./Technologies D-BOX inc. D-BOX Audio a été dissoute le 30 août 2001 et ses actifs et son exploitation ont été transférés à la compagnie mère. Les statuts de la Société ont été modifiés à nouveau le 19 août 2004 pour permettre au conseil d'administration de nommer des administrateurs supplémentaires conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

La Société a deux (2) filiales. D-BOX USA Inc. (« **D-BOX USA** »), a été constituée en vertu des lois de l'État du Delaware le 16 mai 2006 et est une filiale à 100% par la Société. D-BOX Entertainment Technology (Shanghai) Co. Ltd. (« **D-BOX Chine** ») a été établie en Chine à titre de société aux capitaux 100% étrangers en vertu des lois de la République Populaire de Chine en date du 22 août 2016 laquelle est détenue en totalité par la Société. À moins que le contexte n'exige une interprétation différente, dans la présente notice annuelle, le terme « D-BOX » désigne la Société, D-BOX USA et D-BOX Chine, et tient également compte de l'entreprise initialement exploitée par D-BOX Audio.

Le siège social de la Société est situé au 2172, rue de la Province, Longueuil, Québec, J4G 1R7. Au 31 mars 2018, D-BOX comptait 132 employés comparativement à 122 au 31 mars 2017.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

ACTIVITÉS

D-BOX conçoit, fabrique et commercialise des systèmes de mouvement à la fine pointe de la technologie destinée au marché du divertissement et au marché de la simulation et formation. Avec cette technologie unique et brevetée, D-BOX génère des effets de mouvement programmés spécifiquement pour chaque contenu visuel, qui sont dirigés vers un système de mouvement intégré dans une plateforme, un siège ou tout autre produit. Ces effets de mouvement programmés par ordinateur (le « **D-BOX Motion Code** ») sont conçus par une équipe de designers de mouvement professionnels œuvrant au siège social de la Société à Montréal et aux bureaux de Burbank (Californie) et Beijing (Chine). Les mouvements qui résultent du code de mouvement D-BOX Motion Code sont parfaitement synchronisés au visuel à l'écran, créant ainsi une expérience immersive d'un réalisme sans précédent.

La totalité des produits de la Société sont conçus et assemblés au siège social de la Société. Les actuateurs sont assemblés par D-BOX. Certains produits finis sont vendus sous la marque D-BOX ou sous la marque de clients, intégrateurs et partenaires lorsque intégrés à d'autres produits, selon les besoins spécifiques des clients.

En élaborant des ententes avec les chefs de file du marché du divertissement et du marché de la simulation et formation, la technologie de mouvement de la Société s'impose en tant que norme mondialement reconnue par tous les joueurs importants.

Les modèles de revenus de la Société proviennent principalement :

1. De la vente ou de la location des systèmes de mouvement D-BOX, incluant les sièges, les contrôleurs de mouvement et les interfaces électroniques ou les serveurs informatiques;
2. Octroi des licences d'utilisation du D-BOX Motion Code dans les salles de cinéma et centres de divertissement équipés de systèmes de mouvement D-BOX, pour visionner du contenu visuel encodé par D-BOX. La Société perçoit également des revenus de maintenance associés à l'utilisation des systèmes de mouvement;
3. De la vente directe d'actuateurs à un réseau de revendeurs spécialisés, d'intégrateurs, d'équipementiers ou de fabricants de sièges qui incorporent et commercialisent la technologie D-BOX sous leur propre marque (connus sous le nom équipementiers d'origine « **OEM** »); et

La Société vise deux marchés distincts pour ses systèmes de mouvement, soit le **marché du divertissement** et le **marché de la simulation et formation**.

HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES (DU 1^{er} AVRIL 2015 AU 31 MARS 2018)

ENTREPRISE

Le 5 août 2015, la Société a conclu un prêt d'une valeur globale de cinq millions de dollars (CAD 5 000 000\$) avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (« **CDPQ** »), portant intérêt à un taux allant entre 7 et 10%, remboursable au plus tard le 5 février 2020 et garanti par une hypothèque grevant l'universalité des biens meubles et immeubles de la Société et de sa filiale D-BOX USA Inc. (à l'exception de la propriété intellectuelle). Dans le cadre de ce prêt, la Société a émis à CDPQ 4 500 000 bons de souscription lui permettant chacun de souscrire à une action ordinaire de catégorie A de la société au prix de CAD 0,50 \$ pour une période de 48 mois se terminant le 5 août 2019.

Le 18 décembre 2015, la Société a réalisé un placement privé sans recours à un courtier avec Gestion d'actifs Gold-Finance (Canada) Limitée en émettant 11 111 111 unités au prix de CAD 0,45 \$ l'unité, le produit brut revenant à Société s'établissant à cinq millions de dollars (CAD 5 000 000\$). Chaque unité se compose d'une action ordinaire de catégorie A et de trois-quarts de bon de souscription d'actions ordinaires de catégorie A. Chaque bon de souscription entier conférerait à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de catégorie A supplémentaire de la Société au prix de CAD 0,60 \$ jusqu'au 18 juin 2017. La totalité des 11 111 111 d'unités ont expiré le 18 juin 2017 sans avoir été exercées.

Le 22 décembre 2015, la Société a émis 2 000 000 bons de souscription à Cinemark USA Inc., chaque bon de souscription permettant à son porteur d'acquérir une (1) action ordinaire de catégorie A de la Société et un prix correspondant au prix moyen pondéré des actions de catégorie A de D-BOX à la Bourse de Toronto des cinq (5) jours précédant l'exercice des bons de souscription. Les bons de souscription ont été acquis au même rythme que le déploiement de la technologie D-BOX dans quatre-vingt (80) nouveaux écrans dans quarante (40) cinémas différents au cours des vingt-quatre (24) mois suivant la date du contrat, et demeureront valides pour une période de sept (7) ans se terminant au plus tard le 22 décembre 2022.

Le 22 août 2016, D-BOX Chine, une société étrangère aux capitaux 100% étrangers, a été créée en vertu des lois de la République Populaire de Chine et est maintenant pleinement opérationnelle et fait affaires dans le marché chinois.

Marché du divertissement

Au cours des trois (3) derniers exercices, la Société a étendu son offre aux cinémas en salle en installant des systèmes de mouvement D-BOX dans des auditoriums complets, tels que chez Shanghai Bestar Cinemas Management en Chine et Ster-Kinekor en Afrique du Sud. La Société a également installé ses systèmes de mouvement dans un nombre important de salles avec des exploitants de salles de cinéma majeurs tels que Cinemark (aux États-Unis et en Amérique latine) et Cineplex (Canada).

Un total de 569, 640 et 684 salles de cinémas sont équipées des systèmes de mouvement D-BOX ou en carnet de commandes à travers le monde aux 31 mars 2016, 2017 et 2018 respectivement.

En développant une base d'actuateurs qui peut être intégrée à différentes marques de sièges inclinables, D-BOX a pu fournir un produit qui répond à la nouvelle demande des cinéphiles qui souhaitent vivre l'expérience du système de mouvement de D-BOX dans des salles de cinéma de type « VIP ». Cinemark et Cineplex sont les premiers cinémas qui ont installé le système de mouvement D-BOX intégré aux sièges inclinables dans le premier trimestre de l'exercice financier 2018.

Dans le troisième trimestre de l'année 2016, D-BOX a commencé à offrir une solution de réalité virtuelle tant aux exploitants de salles de cinémas qu'aux centres de divertissement qui cherchent des moyens alternatifs d'attirer la clientèle. Au cours des trois (3) derniers exercices financiers, la Société a conçu des effets de mouvement immersifs pour (i) une scène d'action tirée du film « Goosebumps » (V.F. *Chair de poule*), (ii) l'expérience interactive de réalité virtuelle « The Martian » (V.F. *Seul sur Mars*), (iii) le centre de divertissement des « Lapins crétins » (Rabbids) d'Ubisoft, (iv) l'expérience réalité virtuelle « Raising a Rukus » créée par Virtual Reality Corporation, et (v) les simulateurs de voitures de course d'ICAR au Québec. Il est aussi pertinent de souligner qu'une étude scientifique récente a été menée par le Tech3Lab HEC Montréal qui est venu à la conclusion que le système de mouvement de D-BOX aide à réduire les inconforts généralement associés à la réalité virtuelle.

Dans le sous marché de parc thématique et d'attraction, la Société a conçu des effets de mouvements immersifs pour (i) « NFL Experience Times Square » en collaboration avec le Cirque du Soleil et la NFL, (ii) « The Flyer – San Francisco », le premier cinéma en 3D au monde installé au Pier 39, en collaboration avec Triotech, (iii) le plus grand cinéma-dôme 4D au monde au parc thématique Shinhwa en Corée du sud et au Marineland cinéma 4D d'Antibes en France avec CL Corporation.

En outre, D-BOX continue à offrir des systèmes de mouvement haut de gamme, incluant le Home Entertainment Motion Controller (HEMC^{MC}), destiné au divertissement à domicile et servant notamment à vivre l'expérience D-BOX pour visionner des films et des séries télévisées, et jouer à des jeux vidéo dans le confort de la maison.

Marché de la simulation et formation

Au fil des ans, la Société a développé plusieurs partenariats d'affaires avec des équipementiers d'origine, des intégrateurs et des revendeurs, étendant ainsi sa portée vers de nombreux sous marchés tels la simulation de vol, les équipements lourds/grues, la conduite et la course automobile, et autres. La Société a développé des systèmes de mouvement adaptés aux besoins des autres sous marchés potentiels, tels que des actuateurs à plus longue course et des systèmes de mouvement modulaires comportant des degrés de liberté supplémentaires, qui permettent à D-BOX de cibler un éventail plus élargi de clients.

STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Étant une pionnière dans son domaine d'activités, la Société développe et perfectionne des systèmes de mouvement sophistiqués depuis deux décennies. Forte de son avance technologique considérable, D-BOX estime s'imposer aujourd'hui en tant que référence mondiale dans la création et la conception de systèmes de mouvement immersifs autant pour le marché du divertissement que pour le marché de la simulation et formation. La Société développe constamment de nouveaux produits de façon à répondre aux besoins de sa clientèle et maintenir sa position de tête dans le domaine de la simulation de mouvement.

Marché du divertissement

La Société a établi des relations privilégiées et a développé une forte crédibilité auprès des principaux studios afin d'offrir un plus grand éventail de contenu pour les salles de cinéma. D-BOX est d'avis que les films à succès ont un effet direct sur le nombre de billets D-BOX vendus et les revenus de box-office par salle équipée de systèmes D-BOX. Ceci agit à titre d'élément motivateur pour :

1. accélérer le déploiement de sa technologie auprès de nouveaux exploitants de salles qui veulent ajouter un élément distinctif à leur offre;

2. faciliter la vente de sa technologie auprès d'exploitants de salles de cinéma actuels qui veulent équiper plus d'un de leurs complexes ou équiper plus d'une salle dans un même complexe;
3. générer des ventes de systèmes de mouvement à la clientèle du sous marché du divertissement haut de gamme à domicile qui veut vivre l'expérience D-BOX dans le confort de leur demeure;
4. présenter et mettre en valeur la technologie à des clients potentiels dans le marché de la simulation et de la formation;
5. encourager les usagers de jeux vidéo à se procurer des sièges munis de systèmes de mouvement D-BOX leur permettant ainsi d'ajouter un nouveau niveau d'immersion à leur expérience de jeu.

La Société croit que le marché du divertissement constitue une excellente vitrine pour démontrer sa technologie au plus grand nombre de gens possible. La Société génère des revenus significatifs provenant des droits de licence sur l'utilisation de la technologie en fonction des primes demandées sur les billets d'admission en salle, par la vente ou la location de systèmes de mouvement ainsi que par les revenus de maintenance des systèmes de mouvement. Cette stratégie permet d'augmenter de façon importante la notoriété de la marque.

En plus de ses activités dans le sous marché des salles de cinéma, D-BOX offre des solutions de systèmes de mouvement pour le divertissement haut de gamme à domicile (cinéma à domicile et jeux vidéo) de même que pour le divertissement thématique (arcades, réalité virtuelle, parcs d'amusement, musées et planétariums).

Marché de la simulation et formation

Le marché de la simulation et formation bénéficie de la croissance significative de la notoriété globale de la marque D-BOX générée par le marché du divertissement qui éveille également l'intérêt des consommateurs à l'expérience « audio-vidéo-mouvement » de façon à créer une demande grandissante pour l'expérience D-BOX dans d'autres sous marchés.

À l'égard des produits destinés aux utilisateurs de la simulation et formation, la Société continue de remplir sa mission de vendre des produits sous sa propre bannière et sous des marques d'équipementiers d'origine en bénéficiant de leur réseau d'intégrateurs et de revendeurs. De plus, la Société adapte ses produits pour répondre aux demandes spécifiques de manufacturiers et d'équipementiers d'origine de façon à exploiter de nouveaux marchés.

PRODUITS

La technologie unique de mouvement de D-BOX, combinée avec l'image et le son, renforce et confère une expérience immersive d'un réalisme sans précédent.

Trois composantes produisent le mouvement synchronisé avec les images et le son :

1. les effets de mouvement logiciel programmés image par image sur la base du contenu visuel;
2. un contrôleur de mouvement servant d'interface entre le contenu visuel (films, jeux vidéo, simulation et formation, expériences de réalité virtuelle) et le système de mouvement D-BOX ;
3. le système de mouvement D-BOX qui est composé, entre autres, d'actuateurs électromécaniques intégrés exclusifs intégrés à une plateforme, un siège ou autre type d'équipement.

La majorité des composantes des équipements sont standards et largement disponibles sur le marché, bien que certaines composantes ne sont manufacturées que par quelques fournisseurs seulement. En commandant de larges quantités de ces composantes, la Société est en mesure de négocier leur prix, leur disponibilité et d'autres conditions y afférentes avec chaque fournisseur.

Dans les dernières années, certains autres produits et technologies ont été introduits par des sociétés qui visent, en partie, les mêmes clients que D-BOX dans le sous marché du cinéma en salle. Dans certains autres secteurs du marché du divertissement, de même que dans le marché de la simulation et formation, certaines autres sociétés manufacturent des actuateurs qui sont utilisés dans les systèmes de simulation.

Forte de vingt ans de recherche et développement résultant d'une vaste expertise mondiale, D-BOX estime avoir acquis un avantage significatif sur ses compétiteurs en offrant à ses clients des produits fiables de haute-qualité, de haute-fidélité et faciles à installer.

Marché du divertissement

La Société adapte ses produits mentionnés ci-avant en fonction des besoins de ses clients dans chaque sous marché. En ce qui a trait aux salles de cinéma, les systèmes de mouvements de D-BOX peuvent être intégrés à des sièges, des sièges inclinables ou des plateformes. Dans le sous marché du divertissement à domicile (cinémas à domicile et jeux vidéo), les systèmes de mouvement de D-BOX peuvent également être intégrés à des sièges, des sièges inclinables ou des plateformes. En ce qui concerne le sous marché du divertissement thématique, les systèmes de mouvement de D-BOX peuvent être vendus à des équipementiers d'origine qui les intègrent à leurs propres produits, ou qui les installent à des sièges, plateformes ou autres produits.

Marché de la simulation et formation

La quasi-totalité des produits de la Société qui sont destinés au marché de la simulation et formation sont vendus comme produits autonomes à des équipementiers d'origine et des intégrateurs qui se chargent de la commercialisation et de la distribution des produits sous leurs marques respectives. D-BOX continue de concentrer ses efforts au développement de programmes de partenariats avec les équipementiers d'origine.

ACTIVITÉS DE COMMERCIALISATION

Marché du divertissement

Afin de promouvoir ses produits et sa technologie, la Société effectue principalement les activités de commercialisation suivantes :

1. participation aux principales expositions commerciales et conférences liées à chaque sous marché à travers le monde;
2. promotion de la Société au moyen de bannières, d'affiches lumineuses et des unités de démonstration, clips publicitaires diffusés en salles de cinéma où D-BOX est disponible;
3. organisation d'événements promotionnels et d'activations pour des salles de cinémas ainsi que des évènements sportifs, technologiques et de divertissement;
4. utilisation des plateformes de médias sociaux, du site Internet de la Société et ceux des autres partenaires de l'industrie pour la promotion de l'expérience D-BOX;
5. production de sondages pour recueillir des informations des clients sur l'appréciation de l'expérience D-BOX;
6. création de matériel promotionnel pour chaque sous marché du marché du divertissement.

Marché de la simulation et formation

Étant donné que la Société fait affaire principalement avec des équipementiers d'origine dans le marché de la simulation et formation, la majorité des efforts de commercialisation ciblant ces sous marchés se font par ces équipementiers d'origine puisqu'ils sont responsables de l'intégration des actuateurs D-BOX dans les produits qu'ils commercialisent sous leurs propres marques. Par ailleurs, D-BOX participe à des expositions commerciales ciblées qui ont pour but de démontrer toutes les utilisations potentielles de la technologie D-BOX afin de développer de nouveaux partenariats avec des équipementiers d'origine, des intégrateurs et des revendeurs. La Société fait également la promotion de sa technologie auprès des équipementiers d'origine par la création de vidéos promotionnelles qu'elle publicise, de même que le matériel promotionnel qu'elle dissémine à-travers des canaux stratégiquement choisis.

DISTRIBUTION

Marché du divertissement

Selon le type de serveur D-BOX utilisé par la salle de cinéma, la distribution des effets de mouvement D-BOX, incluant le code de mouvement D-BOX Motion Code, sont intégrés au film, jeu vidéo, contenu de réalité virtuelle ou autre contenu distribué par le studio ou le distributeur, ou est distribué électroniquement par D-BOX directement à ses clients, dépendamment du sous marché et des besoins des clients.

Les équipements D-BOX sont distribués directement par D-BOX à ses clients, ou ils sont distribués par le biais de tiers-revendeurs locaux qui fournissent également le support technique.

Marché de la simulation et formation

La quasi-totalité des produits de la Société qui sont vendus comme produits autonomes à des équipementiers d'origine et des intégrateurs sont commercialisés et distribués sous leurs marques respectives.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La technologie de D-BOX est protégée par cent-quarante-huit (148) dépôts de demandes de brevets à l'échelle mondiale, dont soixante-dix-neuf (79) demandes d'enregistrements de brevets ont été accordées par les autorités compétentes. La Société dépose ses demandes d'enregistrements de brevets de façon stratégique, selon la juridiction du dépôt, la commercialisation et la dominance du brevet.

Les aspects brevetés de la technologie D-BOX se divisent en trois familles d'innovation distinctes :

- a. **Actuateurs électromécaniques:** optimisation des articulations; couplage; actuateurs linéaires; rotules; vis à billes;
- b. **Équipements:** plateforme fixée à un meuble, concentrateurs et liens entre les systèmes de mouvement; contrôleur de code de mouvement / décodeur; écran DCL sur les sièges de salles de cinéma;
- c. **Logiciels / méthodes:** la synchronisation du code de mouvement; utilisation du format de codage de signal sonore existant pour fournir des signaux de mouvement; distribution du code de mouvement à un certain nombre de plateformes de mouvement simultanément; méthode de vente de billets à prime pour l'expérience de mouvement dans les salles de cinéma; procédé d'optimisation du rendu de l'expérience de mouvement (cinéma, simulation industrielle, formation, jeux).

Les marques de commerce D-BOX, MOVE THE WORLD, MOTION ARCHITECTS, LIVE THE ACTION, Synchro Cinéma, HEMC, D-BOX MOTION CODE, FEEL IT ALL, WOWERFUL et D-BOX HIGH-FIDELITY MOTION, que ce soit sous forme de texte ou sous forme graphique, sont la propriété de D-BOX et dans la plupart des cas, sont des marques déposées ou dans le processus d'être enregistrées au Canada et dans la plupart des pays ou territoires dans lesquels ces marques de commerce sont utilisées.

Tous les aspects des effets de mouvement D-BOX sont protégés par le droit d'auteur.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

D-BOX est en veille technologique constante dans le domaine des systèmes de mouvement. Les principaux efforts de développement de D-BOX visent à offrir de nouvelles solutions technologiques à un prix compétitif destinées à une liste rapidement croissante de sous marchés dans les marchés du divertissement et de la simulation et formation. Dans les dernières années, la Société a lancé de nouveaux produits qui répondent aux besoins de la clientèle diversifiée de la Société, tels que les bases de mouvement pour sièges inclinables, le Home Entertainment Motion Controller (HEMC™) qui est en mesure d'analyser et de reconnaître le contenu qui est visionné par l'utilisateur en temps réel indépendamment de la source du contenu, des actuateurs à plus longue course et les systèmes de mouvement modulaires comportant des

degrés de liberté supplémentaires. En outre, D-BOX développe continuellement de nouveaux outils de logiciels pour optimiser et automatiser ses opérations.

En janvier 2015, dans le sous marché du cinéma à domicile, D-BOX a introduit un contrôleur de mouvement pour divertissement à domicile (HEMCMC) qui est en mesure d'analyser et de reconnaître le contenu qui est visionné par l'utilisateur en temps réel indépendamment de la source du contenu. D-BOX a introduit cette même technologie dans les cinémas commerciaux.

Marché du divertissement

La Société consacre annuellement des ressources importantes au développement et à l'amélioration de ses produits. Ces progrès ont permis la sortie des produits offerts aujourd'hui par la Société pour les diverses applications destinées aux sous marchés du cinéma en salle et du divertissement thématique. Des efforts sont également consacrés à l'adaptation du système aux différents marchés internationaux afin de répondre aux normes et certifications en vigueur dans chaque pays visé. En parallèle, D-BOX entretient des relations avec les plus grands concepteurs de jeux vidéo au monde, lesquels fournissent, au besoin, le contenu spécifique à coder. D-BOX continue de développer de nouveaux produits pour stimuler la demande de ce sous marché dans le futur.

Dans le sous marché du cinéma à domicile, D-BOX a introduit un contrôleur de mouvement pour divertissement à domicile (HEMCMC) qui est en mesure d'analyser et de reconnaître le contenu qui est visionné par l'utilisateur en temps réel indépendamment de la source du contenu. D-BOX a introduit cette même technologie dans les cinémas commerciaux.

Marché de la simulation et formation

Dans ce marché, tout comme dans le marché du divertissement, la Société travaille constamment à la diminution du coût de fabrication de ses produits pour les diverses applications destinées aux marchés des équipementiers d'origine, des intégrateurs et des revendeurs. Aujourd'hui, les efforts de recherche sont centrés principalement sur le développement de nouveaux produits. D-BOX continue de développer de nouvelles façons d'intégrer les systèmes de mouvement D-BOX aux produits de ses clients afin d'ouvrir de nouveaux sous marchés.

PRODUCTION ET SERVICES

L'assemblage final de tous les systèmes de mouvement de la Société se fait à son siège social, par son personnel de production. Certains produits commercialisés par des fabricants de sièges, équipementiers d'origine et intégrateurs qui comportent des systèmes de mouvement de D-BOX sont assemblés dans leurs installations. La Société loue, au total, 32 339 pi², formés d'espace de bureaux, d'entrepôt et de surface de production et de recherche et développement. Les locaux sont loués jusqu'en octobre 2019.

Dans le marché du divertissement, le service après-vente est assuré par la Société ou par des tierces parties. Une garantie standard est offerte sur tous les produits D-BOX.

La Société est en mesure de faire une surveillance à distance, de fournir des mises à jour logicielles et matérielles ainsi que du support technique pour les systèmes qui sont connectés à l'Internet, selon les ententes particulières conclues avec chaque client.

FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs devraient examiner attentivement les facteurs de risque suivants en plus des autres renseignements figurant dans la présente notice annuelle. Les risques et les incertitudes énoncés ci-après ne sont pas les seuls auxquels la Société est assujettie. Des risques et des incertitudes supplémentaires dont la Société n'est pas au courant pour le moment ou auxquels elle n'accorde actuellement pas d'importance pourraient également nuire à ses activités commerciales et faire baisser le cours des actions de la Société. La matérialisation de l'un des risques suivants pourrait nuire aux activités de la Société et avoir des incidences négatives sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Le cas échéant, le cours des actions de la Société pourrait diminuer.

Besoins futurs en capitaux

Advenant que le développement futur et la croissance de la demande s'intensifient de façon considérable et non planifiée, la Société pourrait nécessiter l'apport de capitaux supplémentaires provenant notamment d'émissions d'actions et de la vente de titres de créance et de participation. Rien ne garantit que la Société soit en mesure de recueillir les capitaux nécessaires pour poursuivre sa croissance, le développement et la commercialisation de sa technologie. Dans l'éventualité où D-BOX ne parvient pas à trouver des capitaux supplémentaires, cela pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Conjoncture économique

Même si la gamme de produits développés et commercialisés par la Société rend sa technologie de plus en plus accessible, ceux-ci demeurent des produits dont la demande est soumise aux fluctuations de la conjoncture économique. Par conséquent, tout ralentissement de la croissance économique pourrait réduire la demande pour les produits de D-BOX et avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Conditions politiques, sociales et économiques

Étant présente dans quarante (40) pays et dépendante du revenu discrétionnaire des consommateurs dans le marché du divertissement, il est possible que certaines conditions politiques, sociales et économiques, telles que l'incertitude politique, le terrorisme et les catastrophes naturelles, puissent avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Alliances stratégiques

Le déploiement rapide de la technologie ainsi que la croissance future de la Société dépendent en partie de sa capacité à développer des alliances avec des partenaires stratégiques. Dans l'éventualité où D-BOX ne parvient pas à développer de telles alliances stratégiques, cela pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Accès au contenu

Le déploiement commercial des produits la Société pour le cinéma en salle dépend en partie de son accès au contenu sur une base continue. Dans l'éventualité où D-BOX n'est pas en mesure de maintenir un flot continu de contenu, cela pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Performance du contenu

Le succès de la Société, plus particulièrement dans le marché du divertissement, dépend de la performance du contenu produit par les studios et fournisseurs de contenu en général. Si l'offre de contenu dans une période donnée ne permet pas de générer un intérêt suffisant de la part des consommateurs de ce contenu, cette situation pourrait affecter négativement les activités de la Société, ses revenus, sa position financière de même que ses résultats.

Réseau de distribution

La croissance des activités de la Société dépend notamment de sa capacité à développer des canaux de commercialisation et de distribution bien ciblés, à augmenter son nombre de points de vente et à attirer de nouveaux clients à travers le monde. Dans l'éventualité où D-BOX n'y parvient pas, cela pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain

Puisque la Société réalise la majorité de ses ventes en dollars américains et qu'elle engage la majorité de ses dépenses en dollars canadiens, ses revenus et sa rentabilité sont influencés par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain. La capacité de la Société d'ajuster le prix de vente de ses produits pour tenir compte des

fluctuations du taux de change est limitée. Ainsi, lorsque nécessaire, la Société protège en partie son exposition aux fluctuations de la devise américaine en concluant des ententes lui permettant de fixer le taux de change du dollar canadien.

Coûts de fabrication

La Société est constamment à la recherche de moyens de réduire les coûts de fabrication de ses produits, ce qui lui permet de réduire davantage le prix de vente de ses produits, d'accroître son volume d'affaires et d'améliorer par conséquent ses marges bénéficiaires. La capacité de la Société à réduire ses coûts de fabrication dépend à la fois de son succès en matière de recherche et développement, de ses volumes d'achat de composantes lui permettant de bénéficier d'économies d'échelle et de la fluctuation des coûts de ses matériaux.

Concurrence

La technologie de mouvement de D-BOX est protégée par une combinaison de brevets, de droits d'auteur, de marques de commerce et d'autres lois de protection de la propriété intellectuelle. D'autres produits et technologies ont été, ou pourraient éventuellement, être introduits sur le marché par des sociétés qui visent les mêmes clients que D-BOX. Ces derniers pourraient disposer de ressources financières importantes pour développer et commercialiser ces produits, ce qui pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Concentration des clients

La Société a vendu 16% et 11% de ses produits à deux clients du marché du divertissement pour l'exercice clos le 31 mars 2018. Ces clients demeureront importants au cours des exercices à venir. Si ces clients réduisaient, reportaient ou cessaient les achats actuels ou prévus des produits de la Société, ceci pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Risque de crédit

Au 31 mars 2018, un client représentait 12 % du total des comptes clients et 46 % des comptes clients étaient assurés à 90 %. La Société évalue la solvabilité de ses clients afin de limiter le montant de crédit offert et établit s'il y a lieu une provision pour créances douteuses. La Société a actuellement recours à une couverture d'assurance afin de minimiser son risque.

Risque d'atteinte à la réputation par l'intermédiaire des médias sociaux

Les réseaux sociaux offrent une plateforme grandement accessible pour promouvoir les activités de la Société mais possèdent des risques inhérents qui peuvent nuire à la réputation de la Société. Plus particulièrement, les réseaux sociaux et autres forums de discussion établissent un mode de communication multilatéral qui permet aux utilisateurs de communiquer leurs opinions. Bien que la Société soit d'avis qu'elle utilise les réseaux sociaux et les forums de discussion d'une manière raisonnable et respectueuse pour toutes les parties intéressées et qu'elle protège son image et sa réputation, elle n'exerce aucun contrôle sur les opinions exprimées par d'autres utilisateurs, et sa réputation pourrait être atteinte par des renseignements véridiques ou mensongers qui provient de personnes liées ou non à la Société. Une atteinte à la réputation de la Société pourrait nuire à la confiance des investisseurs, augmenter les difficultés rencontrées dans le cadre de l'établissement et du maintien des liens avec la communauté, ce qui pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Dépendance à l'égard des fournisseurs

La fabrication des produits de la Société repose largement sur la disponibilité de plusieurs composantes et produits. Ceux-ci doivent être obtenus à temps et correspondre aux critères de qualité, de quantité ou de coût que la Société a établi. La majorité de ces composantes sont standards, mais certaines ne sont fabriquées que par quelques fournisseurs. La Société estime être en mesure de s'approvisionner auprès d'autres manufacturiers si les fournisseurs actuels limitaient ou cessaient la production des composantes des produits de la Société. Toutefois, la perte d'un fournisseur pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Garantie, rappels et poursuites

La Société est exposée à des frais de garantie, à des rappels de produits, et potentiellement à des poursuites et autres réclamations, notamment si ses produits s'avéraient défectueux, ce qui nuirait au développement de ses affaires et à sa réputation. Même si la Société souscrit actuellement à une assurance-responsabilité du fait de ses produits, l'obligation de payer une réclamation au titre de cette responsabilité, si la Société est reconnue responsable, pourrait entraîner des obligations monétaires excédant sa protection d'assurance, ou pourrait ne pas être couverte par son assurance et avoir une incidence défavorable importante sur les activités de D-BOX, son revenu, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle de la Société pourraient être incomplets, invalides, contournés, contestés ou rendus inapplicables. En outre, il se pourrait que la protection des droits de propriété intellectuelle en instance d'approbation soit refusée ou n'offre pas la couverture désirée. Des poursuites pourraient s'avérer nécessaires pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle de D-BOX. Ces litiges pourraient entraîner des frais considérables, sans aucune garantie de succès. La perte d'un droit de propriété intellectuelle pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités commerciales de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Gestion et sécurité de l'information

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sont des éléments essentiels aux fins des activités stratégiques de la Société. D-BOX recueille et emmagasine sur une base régulière de l'information sensible incluant : des éléments de propriété intellectuelle, de l'information commerciale et des données relatives à ses fournisseurs, clients, employés et autres partenaires. La Société reconnaît qu'un bris de sécurité pourrait engager la responsabilité de la Société et entacher sa réputation. Malgré les efforts importants investis en matière de sécurité information, l'infrastructure technologique de la Société peut être vulnérable à une attaque inattendue de pirates informatiques, ou encore à un bris causé par une erreur de ses employés, de la malveillance ou d'autres causes. Afin de minimiser ce risque, la Société peut compter sur certains employés spécifiques dont le mandat est de monitorer les processus en matière de technologies de l'information.

Dépendance à l'égard du personnel clé et relations de travail

Le succès de D-BOX dépend de sa capacité à attirer et à garder à son service une main-d'œuvre hautement qualifiée. Le défaut de recruter et de retenir les services d'un personnel qualifié et la perte d'employés-clés pourraient compromettre le rythme et le succès du développement de produits.

DIVIDENDES

La Société n'a jamais versé de dividende et a l'intention de réinvestir tous ses bénéfices futurs afin de financer la croissance de ses activités. De ce fait, la Société n'a pas l'intention de verser de dividendes dans un avenir prévisible. Toute décision future de verser des dividendes est laissée à l'appréciation du conseil d'administration et sera prise en fonction de la situation financière, des résultats d'exploitation, des besoins en capital, ainsi que d'autres facteurs que le conseil d'administration de la Société juge pertinents.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires de catégorie A de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « DBO ».

Le tableau suivant indique les cours extrêmes du prix des actions de la Société ainsi que le volume mensuel des opérations depuis le 1^{er} avril 2017 jusqu'au 14 juin 2018.

Exercice financier	Mois	Fourchette des cours		Volume
		Haut (\$)	Bas (\$)	
2018	Avril.....	0.415	0.325	3,106,672
	Mai.....	0.36	0.305	2,783,050
	Juin.....	0.37	0.30	3,256,772
	Juillet.....	0.365	0.315	1,242,674
	Août.....	0.375	0.305	2,561,647
	Septembre.....	0.36	0.30	3,126,437
	Octobre.....	0.365	0.32	2,032,642
	Novembre.....	0.335	0.295	4,345,604
	Décembre.....	0.325	0.30	3,194,710
	Janvier.....	0.315	0.25	4,651,535
	Février.....	0.295	0.26	2,743,066
	Mars.....	0.275	0.23	1,681,650
2019	Avril.....	0.25	0.21	1,855,673
	Mai.....	0.295	0.25	2,061,036
	Juin (jusqu'au 14 juin 2018).....	0.27	0.25	374,652

STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A sans valeur nominale et d'un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B pouvant être émises en série.

Les actions ordinaires de catégorie A de la Société confèrent à leurs porteurs une voix par action aux assemblées des actionnaires de la Société. Sous réserve des droits antérieurs de toutes les autres actions ayant priorité de rang, les porteurs d'actions ordinaires de catégorie A ont le droit de recevoir tout dividende susceptible d'être déclaré par le conseil d'administration de la Société et ils ont le droit de recevoir tout remboursement de capital en cas de liquidation, de dissolution ou de tout autre partage des éléments d'actif de la Société aux fins de la liquidation de ses affaires. Au 31 mars 2018, un total de 175 950 573 actions ordinaires de catégorie A étaient émises et en circulation.

Les actions privilégiées de catégorie B peuvent être émises en une ou plusieurs séries, assorties des droits et assujetties aux conditions que peut établir le conseil d'administration. Aucun droit de vote n'est rattaché aux actions privilégiées de catégorie B, sauf si la loi le prescrit. Les actions privilégiées de catégorie B prennent rang avant les actions ordinaires de catégorie A en ce qui a trait au versement de dividendes et au remboursement du capital en cas de liquidation, de dissolution ou de tout autre partage des éléments d'actif de la Société aux fins de la liquidation de ses affaires. Aucune action privilégiée n'est actuellement émise et en circulation.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

ADMINISTRATEURS

En date des présentes, le conseil d'administration est composé de huit membres. Le mandat de chaque administrateur expire à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou lorsque son successeur aura été élu ou nommé, à moins qu'il ne quitte son poste ou que celui-ci ne devienne vacant à la suite de sa destitution, de son décès ou pour toute autre raison. Le tableau suivant indique le nom des administrateurs actuels, leurs fonctions principales et l'année à laquelle ils ont été élus administrateurs de la Société.

Nom et municipalité de résidence	Poste	Fonctions principales	Administrateur depuis
Jean René Halde ⁽²⁾ Saint-Laurent (Québec) Canada	Président du conseil d'administration	Administrateur de sociétés	2018
Louis Bernier ⁽²⁾ Montréal (Québec) Canada	Administrateur	Associé Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l.	2014
Gary M. Collins ⁽²⁾ Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	Administrateur	Consultant et administrateur	2015
Robert Copple ⁽¹⁾ Frisco (Texas) États-Unis	Administrateur	Consultant et administrateur	2017
Kit Dalaroy ⁽¹⁾ Montréal (Québec) Canada	Administrateur	Directeur général, Développement des affaires et équipe transactionnelle KPMG	2013
Sylvain Lafrance ⁽²⁾ Montréal (Québec) Canada	Administrateur	Président du Conseil du Bureau de cinéma et télévision du Québec, Professeur associé - HEC Montréal	2014
Claude Mc Master Saint-Lambert (Québec) Canada	Président, chef de la direction et administrateur	Président et chef de la direction de la Société	2006
Élaine Cousineau Phénix ⁽¹⁾ Verdun (Québec) Canada	Administrateur	Présidente Phénix Capital Inc.	2004

(1) Membre du comité d'audit.

(2) Membre du comité de rémunération et de gouvernance d'entreprise.

Les administrateurs de la Société ont exercé les fonctions principales suivantes au cours des cinq dernières années :

Jean-René Halde, administrateur de sociétés, dispose de plus de 35 ans d'expérience en entreprise et en gestion auprès d'organisations publiques et privées. Il a occupé le rôle de chef de la direction de plusieurs entreprises de premier plan telles que Metro-Richelieu Inc., Culinar Inc. et Livingston Group Inc. Plus récemment, il a été président et chef de la direction de la Banque de développement du Canada, soit de 2005 jusqu'au moment de sa retraite en 2015. Il est actuellement administrateur du Groupe Banque TD, président du conseil d'administration de l'École de technologie supérieure, une importante école de génie, et conseiller ou administrateur de plusieurs sociétés privées. Au cours de sa longue et distinguée carrière, M. Halde a également été président du conseil d'administration du Conference Board du Canada, de l'Institut de cardiologie de Montréal et des Fabricants canadiens de produits alimentaires. Il a siégé aux conseils d'administration de plusieurs entreprises privées, d'organismes sans but lucratif, et de sociétés publiques telles que RONA, Provigo, Gaz Métropolitain et CCL Industries. M. Halde est titulaire d'un MBA de Harvard Business School, d'une maîtrise ès arts en sciences économiques de l'Université de Western Ontario. Il détient également le titre IAS.A de l'institut des administrateurs de sociétés.

Louis P. Bernier est associé chez Fasken Martineau. Il se spécialise en droit du travail, de l'emploi, et en droit public et constitutionnel, fournissant des conseils juridiques portant sur toutes les questions liées à l'emploi et il a également cumulé une grande richesse d'expérience dans tous les aspects de l'organisation du travail et la gestion des opérations, en particulier dans le cadre de restructurations et de la sous-traitance, de la vente et des opérations de fusion. Il est également spécialisé en droit administratif et constitutionnel, d'autant plus que ceux-ci se rapportent à des recours extraordinaires et les questions découlant de la charte des droits et libertés. Il conseille fréquemment des administrateurs et mandataires de sociétés sur des questions stratégiques, y compris des questions d'éthique, de codes d'éthique et de gouvernance d'entreprise. Me Bernier est souvent appelé à plaider devant divers organismes et tribunaux de juridictions provinciale et fédérale. Il traite également de dossiers impliquant la protection des renseignements personnels. Il est membre de la Société internationale de droit du travail et de la sécurité nationale et membre du Conseil d'administration

et du Bureau de direction de la Fédération des chambres de commerce du Québec où il agit à titre de président du comité travail. Il est reconnu par The Best Lawyers in Canada à titre d'expert émérite en droit du travail et de l'emploi. Il est aussi reconnu par Lexpert en droit de l'emploi (*repeatedely recommended*) et en droit du travail (*consistently recommended*).

Gary M. Collins est conseiller sénior chez Lazard, une banque d'investissement. Antérieurement, il a été président de Coastal Contacts Inc., chef de file mondial de vente directe en ligne de lentilles de contact et de lunettes pour la période de juillet 2012 à mai 2014, lorsque la société a été acquise par Essilor International. M. Collins est membre du conseil d'administration de Chorus Aviation inc. depuis 2008, et de Fiera Capital Corporation depuis 2018. Il a également été administrateur de Liquor Stores North America Ltd. de 2006 à 2018, et de Sucres Lantic Inc./Rogers Inc. de 2008 à 2012. Il a rejoint le conseil de Rogers Sugar Inc. en 2017. M. Collins a été président et chef de la direction de Harmony Airways de décembre 2004 à décembre 2006, et d'avril 2007 à mai 2012. Il était vice-président senior de la société de Vancouver, Belcorp Industries Inc., un fonds privé de gestion d'investissement. M. Collins a été administrateur de Catalyst Paper Corporation de 2005 à 2010. Auparavant, M. Collins a été membre de l'assemblée législative de la Colombie-Britannique pour une durée de treize ans et a notamment occupé le poste de ministre des finances de 2001 à 2005.

Kit Dalaroy a débuté sa carrière en 1991 avec Donaldson, Lufkin Jenrette comme analyste financier à New York. Il joint ensuite Citigroup (Toronto) où il a été promu vice-président spécialisé dans les financements d'entreprises et les fusions et acquisitions. En 2002, Kit Dalaroy se joint à BCE en tant que vice-président fusions et acquisitions. En 2005, en tant que Managing Director chez Crédit Suisse et ensuite Deutsche Bank, M. Dalaroy agit comme conseiller stratégique dans de nombreuses transactions majeures. M. Dalaroy poursuit sa carrière à la Financière Banque Nationale en tant que directeur général. Par la suite, M. Dalaroy agit comme conseiller à Champlain Financial Corporation. M. Dalaroy était associé et chef des finances de Landry Investment Management jusqu'en mars 2018 lorsqu'il a été nommé à titre de directeur général, développement des affaires et équipe transactionnelle de KPMG. M. Dalaroy détient un baccalauréat B.A. en économie et en sciences politiques de l'Université de Caroline du Nord à Chapel Hill. Il est président de la Fondation du Collège Jean Eudes et membre du conseil d'administration de La Fondation du Père Sablon. En 2002, M. Dalaroy a été récipiendaire du « Top 40 Under 40 » du Canada qui est un prix décerné aux Canadiens de moins de 40 ans qui se distinguent par leur leadership exceptionnel dans leur domaine respectif.

Sylvain Lafrance est entré à la Société Radio-Canada en 1978 à titre de journaliste. Il progresse rapidement dans l'organisation pour devenir Producteur Délégué, réalisateur et Directeur Général de la Radio. En 1998, il devient vice-président de la Radio française de Radio-Canada. À l'automne 2005, le Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada le nomme vice-président principal pour l'ensemble des Services français de Radio-Canada et lui confie le mandat de procéder à l'intégration des services de radio, de télévision et d'Internet de Radio-Canada afin de créer un des plus importants groupes de radiodiffusion publique de langue française, le seul en Amérique du Nord. Monsieur Lafrance est Chevalier de l'Ordre de la Pléiade, décerné par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres ainsi que Chevalier de la Légion d'honneur de la République française. Il est également membre de l'Ordre du Canada. Il est maintenant Professeur Associé à HEC Montréal et siège aux conseils d'administration de Attraction Média Inc. et de l'Orchestre Symphonique de Montréal, et il est le Président du Conseil du Bureau de cinéma et télévision du Québec.

Claude Mc Master s'est joint à la société en 2003 à titre de chef des finances et vice-président exécutif et en 2005, il est nommé président et chef de la direction. Auparavant, il a œuvré chez Ernst & Young en tant que vice-président, fusions et acquisitions. En 1994, M. Mc Master a fondé et dirigé la firme de gestion-conseil AVINGCO, laquelle a été vendue en 1998 à la firme Arthur Andersen, où il est devenu associé en charge du secteur de haute technologie pour la province de Québec. M. Mc Master détient un baccalauréat et une maîtrise en génie de l'École Polytechnique de Montréal, un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval et un certificat en droit de l'Université de Montréal. Il a complété des programmes exécutifs en gestion financière globale, en finance d'entreprise avancée et en gouvernance d'entreprise auprès d'institutions renommées telles que la Harvard Business School, l'INSEAD et l'Université McGill. Il siège actuellement aux conseils d'administration de D BOX Technologies, de la Banque de développement du Canada (BDC), de QG100, d'une association québécoise de chefs d'entreprises mondiales, et de l'Institut de cardiologie de Montréal.

Élaine Cousineau Phénix est diplômée d'un baccalauréat ès arts avec mention d'honneur du Collège Jean-de-Brébeuf, détient le titre de Fellow de l'Institut Canadien des valeurs mobilières et un certificat universitaire du Collège des administrateurs de société la désignant comme administrateur de sociétés certifié (ASC). Mme Cousineau Phénix possède plus de vingt-cinq (25) ans d'expérience dans le marché des capitaux canadiens notamment à titre de première vice-présidente syndication chez Lévesque, Beaubien, Geoffrion Inc. (aujourd'hui Financière Banque Nationale Inc.) et première vice-présidente développement du capital à la Bourse de Montréal. Depuis 1999, Mme Cousineau Phénix est

présidente de Phénix Capital Inc. agissant à titre de consultante en gestion des actifs auprès de client institutionnels et privés. Mme Cousineau Phénix est présentement présidente du comité d'examen indépendant de RBC Gestion d'actifs Inc., présidente du conseil d'administration de Sidex L.P., présidente du comité d'investissement du fonds de pension des employés du Barreau du Québec, membre du conseil d'administration de H2O Innovation Inc. et membre du comité d'audit indépendant du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada et du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. En 2012, Mme Cousineau Phénix a reçu la Médaille du Jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II de la part de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières à titre de reconnaissance pour les individus ayant apporté, tout au long de leur parcours professionnel, une contribution importante à l'industrie canadienne du commerce des valeurs mobilières.

Robert D. Copple a agi à titre de président et chef de l'exploitation de Cinemark Holdings, Inc. (« **Cinemark** ») jusqu'en mars 2016. Cinemark est une société publique de salles de cinéma (NYSE : CNK) en opération dans 42 états américains de même que dans 12 pays d'Amérique centrale et du sud, et ayant des revenus annuels de plus de 2,8 milliards de dollars. Avant d'être nommé président, M. Copple a agi à titre de chef des finances de Cinemark. Ses 23 années d'expérience dans l'industrie du cinéma en salles lui ont permis d'acquérir une compréhension unique des implications financières et opérationnelles liées à l'exercice de prise de décisions stratégiques. M. Copple a négocié de nombreuses acquisitions, ventes et partenariats d'affaires avec d'autres exploitants de salles de cinéma. À titre de chef des finances, il a négocié la vente d'un intérêt majoritaire à un groupe d'investissement privé et fut, plus tard, responsable de l'exécution du premier appel public à l'épargne de Cinemark. Pendant ses années de service avec Cinemark, M. Copple a également agi à titre d'administrateur de plusieurs partenariats développés dans l'industrie du cinéma par les trois plus grands opérateurs de salles de cinéma aux États-Unis. Avant de rejoindre Cinemark, il a œuvré chez Deloitte & Touche de 1982 à 1993. M. Copple détient un baccalauréat et une maîtrise en comptabilité de la Baylor University à Waco, Texas et possède le titre de *Certified Public Accountant* (CPA). Il est présentement président du comité d'audit du conseil d'administration de Ilumno Holdings, Ltd, une société privée offrant des services innovateurs d'enseignement à distance à plusieurs universités et collèges en Amérique latine. Il est également président du conseil d'administration d'une école privée primaire et secondaire à Frisco, Texas, et siège également sur le Conseil de leadership du Président de la Baylor University.

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau suivant indique le nom des membres de la haute direction, le poste actuellement occupé au sein de la Société ainsi que la date à laquelle ils ont été nommés membres de la haute direction de la Société:

Nom et municipalité de résidence	Poste actuel	Membre de la haute direction depuis
Claude Mc Master Saint-Lambert (Québec) Canada	Président, chef de la direction	septembre 2003
Jean-François Lacroix Boucherville (Québec) Canada	Chef des finances	août 2017
Sébastien Mailhot Boucherville (Québec) Canada	Chef de l'exploitation	juillet 2015
Philippe Roy Saint-Bruno (Québec) Canada	Chef du développement des affaires	novembre 1999
Robert Desautels Vaudreuil-sur-le-lac (Québec) Canada	Vice-président principal, stratégies, technologie et opérations	octobre 2014
Yannick Gemme Longueuil (Québec) Canada	Vice-président, ventes	avril 2018

M. Claude Mc Master occupe le poste indiqué ci-haut depuis plus de cinq (5) ans. **M. Jean-François Lacroix** était chef des finances et vice-président de Solotech inc. de 2003 à 2015, et chef des finances de Stingray Business, une division de Stingray Digital, de 2016 à 2017. **M. Sébastien Mailhot** a œuvré à titre de chef de la direction de Carreaux Ceragrès avant d'être embauché par la Société en 2015 à titre de Vice-président principal, développement corporatif et opérations jusqu'en décembre 2016. **M. Philippe Roy** était chef de la direction technologique jusqu'en avril 2013. **M. Robert Desautels** était vice-président marketing chez D-BOX de 2013 à 2014. **M. Yannick Gemme** a œuvré à titre de directeur

des ventes, Division cinéma maison et OEM de 2011 à 2014 quand il a été nommé successivement à titre de directeur des ventes, Industriel en 2014, et vice-président, ventes, divertissement, simulation et formation en 2016.

ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES PAR LES ADMINISTRATEURS ET LES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Au 14 juin 2018, les administrateurs et membres de la haute direction de D-BOX, en tant que groupe, sont les propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou exercent le contrôle ou la direction sur un total de 5 563 043 actions ordinaires de catégorie A de la Société, ce qui correspond à 3.2 % des 175 950 573 actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation de la Société. Aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société ne possède ou ne contrôle des titres comportant droit de vote de D-BOX USA ou D-BOX Chine, puisque ces deux (2) compagnies sont des filiales en propriété exclusive de D-BOX. Les informations du présent paragraphe ont été fournies par les administrateurs et les membres de la haute direction visés.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU COMITÉ D'AUDIT

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est actuellement composé d'Élaine Cousineau Phénix, Kit Dalaroy et Robert Copple. Aux termes du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, un administrateur siégeant à un comité d'audit est « indépendant » s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec l'émetteur, à savoir, une relation importante dont le conseil d'administration pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement d'un membre du comité. Le conseil d'administration estime que tous les membres du comité d'audit sont des membres indépendants.

Le conseil d'administration estime que chacun des trois membres du comité possède « des compétences financières » au sens du paragraphe 1.6 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, à savoir, que chaque membre a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société.

FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTE

La formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exercice de ses responsabilités sont décrites ci-après :

Élaine Cousineau Phénix est diplômée d'un baccalauréat ès arts avec mention d'honneur du Collège Jean-de-Brébeuf, détient le titre de Fellow de l'institut Canadien des valeurs mobilières et un certificat universitaire du Collège des administrateurs de société la désignant comme administrateur de sociétés certifié (ASC). Mme Cousineau Phénix possède plus de vingt-cinq (25) ans d'expérience dans le marché des capitaux canadiens notamment à titre de première vice-présidente syndication chez Lévesque, Beaubien, Geoffrion Inc. (aujourd'hui Financière Banque Nationale Inc.) et première vice-présidente développement du capital à la Bourse de Montréal. Depuis 1999, Mme Cousineau Phénix est présidente de Phénix Capital Inc. agissant à titre de consultante en gestions des actifs auprès de client institutionnels et privés. Mme Cousineau Phénix est présentement présidente du comité d'examen indépendant de RBC Gestion d'actifs Inc., présidente du conseil d'administration de Sidex L.P., présidente du comité d'investissement du fonds de pension des employés du Barreau du Québec, membre du conseil d'administration de H2O Innovation Inc. et membre du comité d'audit indépendant du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada et du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. En 2012, Mme Cousineau Phénix a reçu la Médaille du Jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II de la part de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières à titre de reconnaissance pour les individus ayant apporté, tout au long de leur parcours professionnel, une contribution importante à l'industrie canadienne du commerce des valeurs mobilières.

Kit Dalaroy a débuté sa carrière en 1991 avec Donaldson, Lufkin Jenrette comme analyste financier à New York. Il joint ensuite Citigroup (Toronto) où il a été promu vice-président spécialisé dans les financements d'entreprises et les fusions et acquisitions. En 2002, Kit Dalaroy se joint à BCE en tant que vice-président fusions et acquisitions. En 2005, en tant que Managing Director chez Crédit Suisse et ensuite Deutsche Bank, M. Dalaroy agit comme conseiller stratégique dans de nombreuses transactions majeures. M. Dalaroy poursuit sa carrière à la Financière Banque Nationale en tant que directeur général. Par la suite, M. Dalaroy agit comme conseiller à Champlain Financial Corporation. M. Dalaroy était associé et chef

des finances de Landry Investment Management jusqu'en mars 2018 lorsqu'il a été nommé à titre de directeur général, développement des affaires et équipe transactionnelle de KPMG. M. Dalaroy détient un baccalauréat B.A. en économie et en sciences politiques de l'Université de Caroline du Nord à Chapel Hill. Il est président de la Fondation du Collège Jean Eudes et membre du conseil d'administration de La Fondation du Père Sablon. En 2002, M. Dalaroy a été récipiendaire du « Top 40 Under 40 » du Canada qui est un prix décerné aux Canadiens de moins de 40 ans qui se distinguent par leur leadership exceptionnel dans leur domaine respectif.

Robert D. Copple a agi à titre de président et chef de l'exploitation de Cinemark Holdings, Inc. (« **Cinemark** ») jusqu'en mars 2016. Cinemark est une société publique de salles de cinéma (NYSE : CNK) en opération dans 42 états américains de même que dans 12 pays d'Amérique centrale et du sud, et ayant des revenus annuels de plus de 2,8 milliards de dollars. Avant d'être nommé président, M. Copple a agi à titre de chef des finances de Cinemark. Ses 23 années d'expérience dans l'industrie du cinéma en salles lui ont permis d'acquérir une compréhension unique des implications financières et opérationnelles liées à l'exercice de prise de décisions stratégiques. M. Copple a négocié de nombreuses acquisitions, ventes et partenariats d'affaires avec d'autres exploitants de salles de cinéma. À titre de chef des finances, il a négocié la vente d'un intérêt majoritaire à un groupe d'investissement privé et fut, plus tard, responsable de l'exécution du premier appel public à l'épargne de Cinemark. Pendant ses années de service avec Cinemark, M. Copple a également agi à titre d'administrateur de plusieurs partenariats développés dans l'industrie du cinéma par les trois plus grands opérateurs de salles de cinéma aux États-Unis. Avant de rejoindre Cinemark, il a œuvré chez Deloitte & Touche de 1982 à 1993. M. Copple détient un baccalauréat et une maîtrise en comptabilité de la Baylor University à Waco, Texas et possède le titre de *Certified Public Accountant* (CPA). Il est présentement président du comité d'audit du conseil d'administration de Ilumno Holdings, Ltd, une société privée offrant des services innovateurs d'enseignement à distance à plusieurs universités et collèges en Amérique latine. Il est également président du conseil d'administration d'une école privée primaire et secondaire à Frisco, Texas, et siège également sur le Conseil de leadership du Président de la Baylor University.

POLITIQUES ET PROCÉDURES D'AUTORISATION PRÉALABLE DE SERVICES D'AUDIT

Le comité d'audit n'a pas adopté de politiques et de procédures précises pour recruter des services non liés à l'audit. Toutefois, la charte du comité d'audit prévoit que tout service non lié à l'audit effectué par les auditeurs indépendants doit être approuvé au préalable par le comité d'audit.

Honoraires de l'auditeur indépendant

Honoraires d'audit

Les « honoraires d'audit » comprennent les honoraires pour services professionnels rendus pour l'audit des états financiers consolidés annuels de la Société, l'aide à l'établissement des états financiers intermédiaires et des questions connexes. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants de la Société ont facturé 96 650\$ en honoraires d'audit lors du dernier exercice financier clos le 31 mars 2018, et 85 000\$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Honoraires pour services liés à l'audit

Les « honoraires pour services liés à l'audit » comprennent les honoraires pour services professionnels rendus qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers de la Société et qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit ci-dessus, notamment l'assistance pour la mise en œuvre des normes internationales d'information financière. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants de la Société ont facturé la Société 12 000\$ en honoraires pour services liés à l'audit lors de l'exercice financier clos le 31 mars 2018, et n'ont pas facturés d'honoraires pour services liés à l'audit au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Honoraires pour services fiscaux

Les « honoraires pour services fiscaux » comprennent les honoraires pour les services professionnels rendus en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants de la Société, n'ont pas facturé d'honoraires pour services fiscaux au cours des exercices clos le 31 mars 2018 et le 31 mars 2017.

Autres honoraires

Les « autres honoraires » comprennent les honoraires pour les services autres que les services d'audit, les services liés à l'audit et les services fiscaux décrits ci-dessus. Ces services comprennent entre autres les services de traduction. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants de la Société, n'ont pas facturé d'honoraires pour d'autres services au cours des exercices clos les 31 mars 2018 et 2017.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 et selon la réglementation applicable en l'espèce, aucune poursuite met ou n'a mis en cause les biens de la Société, et cette dernière n'est ou n'a été partie à aucune poursuite. À la connaissance de la Société, aucune poursuite judiciaire selon la réglementation applicable en l'espèce, n'est actuellement envisagée.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun des initiés, des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, ni les personnes avec qui ils ont respectivement des liens n'ont ou n'ont eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération importante, qu'elle soit projetée ou conclue, dans les trois derniers exercices complets de la Société et qui a eu ou est susceptible d'avoir une incidence défavorable sur la Société ou ses filiales.

CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important depuis le 1^{er} avril 2016, et un seul contrat important a été conclu avant le dernier exercice qui est toujours en vigueur en date des présentes. Le 5 août 2015, la Société a conclu un prêt d'une valeur globale de cinq millions de dollars (CAD 5 000 000\$) avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ »), portant intérêt à un taux allant entre 7 et 10%, garanti par une hypothèque grevant l'universalité des biens meubles et immeubles de la Société et de sa filiale D-BOX USA Inc. (à l'exception de la propriété intellectuelle). Dans le cadre de ce prêt, la Société a émis à CDPQ 4 500 000 bons de souscription lui permettant chacun de souscrire à une action ordinaire de catégorie A de la société au prix de CAD 0,50 \$ pour une période de 48 mois se terminant le 5 août 2019.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions de la Société est Services aux Investisseurs Computershare inc., laquelle détient les registres à son bureau de Montréal.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., est l'auditeur indépendant de la Société depuis 2004 et a signé en cette qualité le rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles par Internet sur le site web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment sur la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux actionnaires de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, le cas échéant, dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société concernant sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle il y a eu élection des administrateurs.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Société établis pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

Le site web de la Société contient aussi des renseignements supplémentaires sur ses produits. On peut consulter ces renseignements à l'adresse www.d-box.com.

ANNEXE A : CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT DE TECHNOLOGIES D-BOX INC.

1. OBJET

La présentation et la divulgation de l'information financière de Technologies D-BOX inc. (la « Société ») constituent l'un des aspects les plus importants de la gestion de l'entreprise et des affaires de la Société. Le conseil d'administration surveille le processus de présentation et de divulgation de l'information financière de la Société afin d'acquiescer l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont respectés :

- a) la Société se conforme aux lois, aux règlements, aux règles, aux politiques et aux autres exigences applicables des gouvernements, des organismes de réglementation et des bourses en matière de présentation et de divulgation de l'information financière;
- b) les conventions et les pratiques comptables, les jugements importants et les renseignements qui sous-tendent les états financiers de la Société ou qui y sont intégrés sont les plus indiqués en fonction des circonstances;
- c) les états financiers trimestriels et annuels de la Société sont exacts et présentent fidèlement la situation et la performance financière de la Société conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »);
- d) les renseignements pertinents sur la situation et la performance financière de la Société sont communiqués au public en temps opportun.

Pour aider le conseil d'administration à surveiller le processus de présentation et de divulgation de l'information financière de la Société, le conseil d'administration a mis sur pied le comité d'audit.

Bien que le comité d'audit dispose de pouvoirs et a des responsabilités qui sont stipulées dans la présente chartre, son rôle en est un de surveillance. Les membres du comité d'audit ne sont pas des employés à temps plein de la Société et peuvent être ou non comptables ou auditeurs de profession, mais d'une manière ou d'une autre, leur rôle n'est pas d'agir en cette qualité. Par conséquent, il n'incombe pas au comité d'audit de vérifier les renseignements et les états financiers de la Société ni d'établir que ceux-ci sont complets et exacts et conformes aux IFRS ainsi qu'aux règles et aux règlements applicables. Cette tâche incombe à la direction, aux auditeurs indépendants et aux autres professionnels dont la Société retient les services.

2. COMPOSITION ET COMPÉTENCES

Les membres du comité d'audit sont nommés chaque année par le conseil d'administration. Le comité est composé d'un minimum de trois (3) administrateurs non reliés choisis parmi les membres du conseil. Ils sont nommés à la première réunion qui suit l'assemblée annuelle des actionnaires ou à une autre réunion si un poste devient vacant. Le conseil d'administration nomme une fois par année le président du comité parmi les membres du comité d'audit.

Tous les membres du comité d'audit devraient avoir assez de connaissances financières pour lire et comprendre les états financiers. Au moins un (1) des membres du comité d'audit devrait avoir des « compétences comptables ou financières connexes » acquises dans le cadre d'emplois occupés dans le domaine de la finance ou de la comptabilité, l'accréditation professionnelle nécessaire en comptabilité ou toute autre expérience ou tous autres antécédents comparables qui lui ont permis d'acquiescer ces compétences financières, y compris avoir occupé le poste de chef de la direction, de chef des finances ou de membre de la haute direction assumant des responsabilités financières, et d'être en mesure d'analyser et d'interpréter un jeu complet d'états financiers et de notes afférentes conformément aux IFRS.

Dans le cadre de l'exécution des obligations qui incombent au comité d'audit, chaque membre de celui-ci doit pouvoir se fier de bonne foi aux documents suivants :

- a) les états financiers de la Société dont un membre de la direction de la Société ou les auditeurs indépendants, dans leur rapport écrit, lui ont déclaré qu'ils présentent fidèlement la situation financière de la Société conformément aux IFRS;

- b) les rapports d'un avocat, d'un comptable, d'un ingénieur, d'un évaluateur ou de toute autre personne dont la profession accorde de la crédibilité à ses déclarations.

Dans le cadre de l'exécution des obligations qui incombent au comité d'audit aux termes du présent mandat, chaque membre de celui-ci est tenu de faire preuve du degré de prudence, de diligence et de compétence qu'une personne raisonnablement prudente manifesterait dans des circonstances comparables. Ce mandat ne vise aucunement à imposer aux membres du comité d'audit une norme de prudence ou de diligence qui serait, de quelque manière que ce soit, plus rigoureuse ou plus vaste que la norme à laquelle tous les membres du conseil d'administration sont assujettis, et il ne doit pas être interprété comme tel. Le comité d'audit est essentiellement chargé d'exercer des activités de surveillance et d'examen qui lui permettront d'acquiescer l'assurance raisonnable (mais non de s'assurer) que les activités fondamentales entourant la comptabilité et la présentation de l'information sont menées de manière efficace et que les objectifs en matière de présentation et de divulgation de l'information financière sont atteints, et de pouvoir faire un rapport à cet égard au conseil d'administration.

3. PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES DE FONCTIONNEMENT

Le comité d'audit doit s'acquiescer de ses responsabilités dans le contexte des principes et lignes directrices qui suivent :

- a) Le président du comité et les autres membres du comité d'audit ont des communications directes, ouvertes et franches tout au long de l'année avec la direction, les présidents des autres comités (le cas échéant) et les membres du conseil, les auditeurs indépendants et tous les conseillers principaux à d'autres comités, s'il y a lieu.
- b) Le comité, en consultation avec la direction et les auditeurs indépendants, élabore un plan de travail annuel en se rapportant aux responsabilités énoncées dans la présente charte.
- c) Le comité d'audit, en consultation avec la direction et les auditeurs indépendants, participe au processus d'étude et d'examen des questions financières importantes et des nouvelles normes susceptibles d'avoir une incidence sur la présentation et la divulgation de l'information financière de la Société.
- d) Il incombe au président du comité d'audit d'élaborer l'ordre du jour des réunions du comité d'audit en consultation avec les membres du comité, les membres de la haute direction et les auditeurs indépendants.
- e) Le comité communique ses attentes à la direction et aux auditeurs indépendants en ce qui concerne la nature et l'étendue de ses exigences en matière d'information et des délais à respecter à cet égard. Le comité s'attend à recevoir, de la direction et des auditeurs indépendants, au moins une semaine avant chaque réunion, les documents pertinents à toutes les questions à l'ordre du jour de cette réunion.
- f) Pour l'aider à assumer convenablement ses responsabilités, le comité peut retenir les services d'une ou plusieurs personnes ayant des connaissances spécialisées, aux frais de la Société, après avoir consulté la direction.
- g) À chaque réunion du comité, les membres du comité d'audit se réunissent à huis clos entre eux seulement, avec (au besoin), les auditeurs indépendants seulement et avec la direction seulement.
- h) Le comité, par l'entremise de son président, fait un rapport au conseil d'administration après chaque réunion du comité à la prochaine réunion du conseil qui est prévue ou plus tôt si requis.
- i) En tant que représentants des actionnaires, les auditeurs indépendants rendent ultimement compte de l'exécution de leur mandat au conseil d'administration et au comité d'audit. Le comité s'attend à ce que les auditeurs indépendants lui signalent toutes les questions importantes et toutes les questions susceptibles de le devenir qui découlent de leur relation avec la Société.

Le comité d'audit se réunit au moins à chaque trimestre, et plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Il incombe au comité d'établir le moment où auront lieu les réunions, de convoquer celles-ci et d'en établir le fonctionnement en tenant compte des conditions suivantes :

- a) à toutes les réunions du comité d'audit, le quorum est constitué de la majorité des membres;
- b) les mesures prises par le comité d'audit à une réunion dûment constituée exigent au plus le vote favorable de la majorité des membres qui y assistent et, dans toutes les circonstances, une résolution ou un autre instrument écrit signé par tous les membres du comité d'audit est considéré comme une mesure prise par le comité d'audit.

Le responsable des finances de la Société et les auditeurs indépendants assistent habituellement à toutes les réunions du comité d'audit.

Le procès-verbal des réunions du comité d'audit est approuvé par le comité et remis au conseil d'administration à titre informatif.

Sujet à la nomination d'une autre personne à titre de secrétaire du comité d'audit, le secrétaire de la Société remplit la fonction de secrétaire aux réunions du comité d'audit.

4. RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS

Le comité a les responsabilités suivantes :

4.1 Présentation de l'information financière

- Examiner, avant qu'ils ne soient publiés, les états financiers annuels ainsi que le rapport des auditeurs indépendants y afférent, et en recommander l'approbation au conseil d'administration.
- Examiner avant qu'ils ne soient publiés, les états financiers intermédiaires et annuels, le rapport de gestion et les communiqués de presse y afférents, et en recommander l'approbation au conseil d'administration.
- Examiner avant qu'ils ne soient publiés, les documents d'information publics comme un prospectus et la notice annuelle, tout document contenant les états financiers consolidés de la Société, et en recommander l'approbation au conseil d'administration.
- Discuter avec la direction et les auditeurs indépendants de la conformité et de la pertinence des conventions comptables de la Société.
- Discuter avec la direction des écarts importants entre les périodes comptables comparatives et les unités d'affaires comparables.

4.2 Conventions comptables

- Examiner l'incidence des modifications proposées aux normes comptables ou aux politiques ou règlements en valeurs mobilières portant sur les conventions comptables et la présentation de l'information, et en discuter de manière proactive.
- Examiner avec la direction et les auditeurs indépendants, les modifications proposées aux politiques comptables ainsi que les estimations et les jugements clés susceptible d'avoir une incidence sur la présentation de l'information financière et tenter de savoir si les politiques comptables, l'information divulguée et les estimations et les jugements clés sous-jacents sont considérés comme étant les plus indiqués dans les circonstances.
- Discuter avec la direction et les auditeurs indépendants de la clarté et de la suffisance de l'information financière divulguée par la Société.
- Examiner les exemples de conventions comptables et de présentation de l'information de la Société soumis par la direction par rapport à ceux qui sont suivis par d'autres sociétés dans le secteur d'activités de celle-ci.

4.3 Risques et incertitudes

Reconnaissant qu'il incombe au conseil, en consultation avec la direction : (1) de cerner les principaux risques commerciaux auxquels est exposée la Société; (2) d'établir le degré de tolérance aux risques de la Société; et (3) d'approuver la politique de gestion des risques, le comité d'audit se concentre sur les risques financiers importants et acquiert l'assurance raisonnable que ces derniers sont gérés ou contrôlés de manière efficace par la direction grâce aux moyens suivants :

- Acquérir l'assurance raisonnable que les risques financiers importants sont atténués ou contrôlés de manière efficace grâce aux moyens suivants :
 - (i) examiner avec la direction, au moins une fois chaque trimestre, la liste à jour de ces risques financiers ainsi que les mesures permanentes ou spéciales qui ont été prises pour gérer chacun d'eux;
 - (ii) discuter avec la direction de l'évaluation que fait celle-ci des risques financiers qu'entraîne, pour la Société, sa gestion de ces risques financiers, le cas échéant;
 - (iii) s'assurer auprès de la direction que les conventions, les procédés et les programmes existants sont convenables afin de cerner, de gérer et de contrôler ces risques financiers.
- Examiner au moins une fois par année, le caractère convenable des assurances contractées par la Société.
- Examiner trimestriellement la liste des dettes éventuelles de la Société, y compris les réclamations en justice, les avis de cotisation d'impôt et autres, qui pourraient avoir des répercussions importantes sur la situation et les résultats financiers de la Société et la manière dont ces éléments sont divulgués dans les états financiers.
- Examiner, au moins une fois par année, le caractère adéquat des pratiques de gestion des risques de change, des risques liés aux taux d'intérêt et des autres risques financiers, par exemple le recours aux instruments financiers dérivés.
- Examiner au moins une fois par année, les politiques qui exigent que les éléments de passif importants, actuels ou éventuels, soient signalés au conseil d'administration en temps opportun, ainsi que la conformité à ces politiques.

4.4 Contrôle financier et contrôle des écarts

- Examiner annuellement les plans des auditeurs indépendants afin d'acquérir l'assurance raisonnable que les procédures de contrôles internes sont adéquats compte tenu des risques, et sont complets, coordonnés et rentables.
- Examiner trimestriellement, avec la direction, le programme prévu par celle-ci ayant trait à l'élaboration et à la mise à jour des contrôles internes qui indique la progression des initiatives prévues ainsi que les mesures prises pour contrôler les écarts.
- Recevoir de la direction, des auditeurs indépendants, des conseillers juridiques ou autres personnes, des rapports réguliers sur les écarts importants observés, y compris toute indication ou détection de fraude, et les mesures correctives prises pour y remédier.
- Discuter avec la direction la base d'information utilisée par le chef des finances pour faire un rapport, au moins une fois par année, sur l'efficacité des contrôles internes de la Société.

4.5 Conformité aux lois et aux règlements

- Examiner les rapports réguliers de la direction, des auditeurs indépendants et des conseillers juridiques à l'égard de la conformité de la Société aux lois et aux règlements relatifs à la déclaration de revenus et à la

divulgarion de l'information financière, notamment ceux qui imposent des retenues, ayant un effet important sur les états financiers.

- Établir des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles internes comptables internes ou de l'audit.
- Établir des procédures concernant l'envoi confidentiel et anonyme, par les salariés de la Société, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.

4.6 Relations avec les auditeurs indépendants

- Faire chaque année des recommandations au conseil quant à la nomination, à la révocation ou au remplacement des auditeurs indépendants.
- Approuver la rémunération et les modalités de la mission des auditeurs indépendants qui sont indiquées dans sa lettre de mission.
- Recevoir chaque année des auditeurs indépendants une déclaration écrite indiquant que les actionnaires, qui sont représentés par le conseil et le comité, sont leurs clients principaux.
- Recevoir chaque année un rapport des auditeurs indépendants quant à leur indépendance, ce rapport indiquant tous les services autres que l'audit fournis à la Société (et les honoraires et frais connexes).
- Examiner avec les auditeurs indépendants l'étendue de l'audit, les points devant faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'audit, la mesure dans laquelle l'audit indépendant peut être coordonné avec un processus d'audit interne et les seuils d'importance relative que les auditeurs indépendants se proposent d'utiliser.
- Établir des processus de communication efficaces avec la direction et les auditeurs indépendants pour être en mesure de surveiller objectivement la qualité et l'efficacité des relations entre les auditeurs indépendants, la direction et la Société.
- Résoudre les désaccords entre la direction de la Société et les auditeurs indépendants relativement à l'information financière, le cas échéant.
- Surveiller la qualité et l'efficacité des travaux effectués par les auditeurs indépendants dans le cadre de la production et la remise d'un rapport d'audit pour le compte de la Société ou de tout autre service d'audit, d'examen ou d'attestation requis par la Société.
- Recevoir des auditeurs indépendants des rapports sur l'état du programme d'audit approuvé, les constatations importantes des auditeurs indépendants, la lettre de recommandation ainsi que le rapport final des auditeurs.
- Rencontrer régulièrement les auditeurs indépendants en l'absence de la direction.
- Établir chaque année une liste des services que les auditeurs indépendants ne peuvent fournir de manière à sauvegarder leur objectivité et leur indépendance. S'assurer que cette liste de services prescrits est établie conformément aux exigences réglementaires applicables.
- Approuver, avant qu'ils soient confiés aux auditeurs indépendants, tout service non-lié à l'audit, ou autre que les services d'audit, qui doivent être fournis par les auditeurs indépendants.
- Examiner chaque année la politique d'embauche de la Société limitant l'embauche de certains employés, actuels ou anciens, des auditeurs indépendants.
- Examiner tout rapport des auditeurs indépendants ayant trait à la rotation prévue des associés chargés du dossier de la Société.

4.7 Autres responsabilités et questions

- Examiner et réévaluer chaque année la pertinence de la présente charte.
- Après avoir consulté le président et les auditeurs indépendants, acquérir l'assurance raisonnable, au moins une fois par année, que le personnel affecté aux finances et à la comptabilité de la Société est compétent et assez nombreux, et que les autres ressources connexes sont suffisantes.
- Être tenu au courant de la nomination des cadres financiers de la Société.
- Remplir toutes les autres fonctions que le conseil pourrait, de temps à autre, confier au comité.